

Impôt sur le revenu

● (1620)

Comme bien d'autres, je me demande pourquoi le libellé de ces mesures législatives est si complexe. Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) et un certain nombre d'autres députés ont manifesté leur inquiétude. Je voudrais demander à la Chambre de lire le passage qui traite de l'imposition d'un employé qui dispose d'une voiture fournie par sa société. Monsieur le Président, si vous pouvez vous y retrouver, vous êtes beaucoup plus fort que moi. La mesure législative se lit comme suit:

une somme qui représente les frais raisonnables pour droit d'usage de l'automobile pendant le nombre total de jours dans l'année d'imposition durant lesquels un employeur ou une personne liée à l'employeur a rendu l'automobile disponible est réputée être le montant égal au produit obtenu quand,

a) lorsque l'employeur, ou la personne liée à l'employeur, est propriétaire de l'automobile à une date quelconque de l'année, une proportion du coût, pour l'employeur, de cette automobile égale

au pourcentage obtenu en multipliant 2 p. 100 par le quotient obtenu en divisant par 30 le nombre total de jours mentionné ci-dessus qui représentait des jours durant lesquels l'employeur, ou la personne liée à l'employeur, a été propriétaire de l'automobile (si le quotient ainsi obtenu est supérieur à 1 et n'est pas un nombre entier, il sera arrondi au nombre entier le plus rapproché, supérieur si la fraction dépasse un demi et inférieur dans les autres cas).

Je me demande, monsieur le Président, si vous, ou si le ministre des Finances (M. Lalonde), pourriez être assez bons pour nous expliquer cette phraséologie. Il y en a beaucoup qui font beaucoup d'argent à interpréter les lois fiscales. Comme le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) l'a dit plus tôt, il fut un temps où nous pouvions remplir nous-mêmes nos déclarations d'impôt, mais avec des mesures aussi compliquées, c'est impossible.

Nous nous opposons à la limitation de l'indexation des impôts personnels en vertu du programme des 6 et 5 p. 100. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une augmentation d'impôt déguisée. Si le gouvernement désire augmenter les impôts, qu'il le dise. Y parvenir de cette façon, sans débat et avec l'appui d'un vaste programme de publicité en faveur du programme des 6 et 5 p. 100, c'est de la fraude pure et simple.

En tant que parlementaires, nous estimons que ce n'est pas le moment de relever les impôts. L'économie est toujours au ralenti. On devrait encourager les Canadiens à dépenser. Une augmentation d'impôt, pour nourrir l'appétit grandissant du gouvernement, serait nuisible.

Si le gouvernement s'inquiète tellement de l'importance du déficit, qu'il réduise ses propres dépenses, qu'il supprime l'augmentation de 50 p. 100 des déplacements des ministres. Qu'il réduise l'importance de l'augmentation du ministère des Finances et qu'il nous montre qu'il est sérieux. Qu'il commence par là où commenceraient tout homme d'affaires, c'est-à-dire par les frais généraux et les frais de fonctionnement. Nous n'avons pas encore appris pourquoi les frais généraux des 12 plus grands ministères du gouvernement ont augmenté de 17,1 p. 100. Comme les députés précédents l'ont dit, ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle loi de l'impôt, un texte que tous les Canadiens pourraient comprendre. Elle devrait être simple de sorte que les articles puissent être facilement compris; mais je doute que cela vienne sous le gouvernement actuel. Sa préoccupation, c'est la redistribution plutôt que la production des richesses. Elle a étouffé la croissance de tous les secteurs.

Je voudrais faire partager aux députés l'article qui est paru dans le *Edmonton Journal* et qui traite des faillites agricoles au Canada. Je cite:

Le nombre de faillites continue à grimper dans les régions rurales du Canada, alors que 33 autres agriculteurs ont été forcés de se retirer des affaires en janvier, comme le signalait le ministère de la Consommation lundi dernier.

Le chiffre est de 32 p. 100 plus élevé qu'en janvier 1982...

J'ai reçu, comme tous les députés, j'en suis certain, des centaines de lettres au sujet des mesures budgétaires et du projet de loi à l'étude. La plupart critiquent vertement la façon d'agir du gouvernement. Permettez-moi de parler de la question la plus fréquemment soulevée dans ces lettres. Je veux parler de l'utilisation des voitures de fonction. Le gouvernement s'est repris à cet égard et a retiré certaines dispositions, mais cela ne suffit pas. Je demande au ministre des Finances d'examiner à nouveau la question car cet impôt est absolument injustifié.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat à ce moment-ci. Comme des millions de Canadiens, j'en suis venu à la conclusion qu'après un certain nombre de budgets et d'exposés économiques et autres manifestations de l'activité du gouvernement, de l'ex-ministre des Finances, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), et du ministre des Finances actuel (M. Lalonde) ainsi que les modifications, les revirements et les hésitations, nous devrions maintenant nous atteler à la tâche et adopter les mesures qui s'imposent ici à la Chambre. Nous en avons assez des paroles en l'air et de l'indécision du gouvernement.

Je ne compte pas m'étendre longuement sur la question, mais je veux formuler une ou deux idées à l'étape de la deuxième lecture, qui pourraient être utiles au gouvernement dans ses initiatives futures. En ce qui a trait aux mesures fiscales à venir, nous aimerions savoir, au nom des Canadiens, combien ils devront s'attendre à payer d'impôt sur le revenu. Nous voudrions également connaître le calendrier prévu pour l'étude de ces questions par le Parlement.

Il a certainement dû arriver à peu près la même chose aux députés des deux côtés de la Chambre qu'à moi après la présentation des budgets ou exposés économiques de novembre, juin et octobre. J'ai été assiégé dans mon bureau de circonscription par une succession ininterrompue d'électeurs et submergé par une avalanche de lettres émanant d'un vaste éventail d'électeurs de toutes conditions sociales, qu'il s'agisse d'agriculteurs, de chefs de petite entreprise ou de représentants du secteur de l'assurance-vie. Dieu sait si nous avons entendu parler de ce secteur et des détenteurs de polices d'assurance-vie, des gens qui avaient fait certains investissements dont ils comptaient se servir afin d'assurer leurs vieux jours.

Ils se sont présentés à mon bureau pour consulter leur député au sujet des mesures présentées à la Chambre des communes. Ils ont sollicité des conseils pour savoir quelles répercussions auraient, sur leur entreprise ou leurs investissements, les mesures annoncées dans les budgets et les exposés économiques.

On a vu des situations absurdes et ridicules. Par exemple, un homme s'est présenté à mon bureau pour obtenir des conseils concernant un certain nombre de mesures annoncées dans le budget de l'ancien ministre des Finances. Il voulait savoir ce qu'elles signifiaient. Je n'ai pas pu les lui expliquer et je lui ai dit que je ne pouvais pas non plus obtenir d'explications du ministre à la Chambre des communes. Je lui ai recommandé